

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Portant sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud

Enquête publique du lundi 8 septembre 2025 au mercredi 8 octobre 2025

Par arrêté n° A-2025/0042 du 31 juillet 2025, affiché au siège de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart (GPSSES), le Président de la Communauté d'agglomération a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud.

### Objet de l'enquête publique

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet de SCoT de Grand Paris Sud. Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle des 23 communes du territoire, avec près de 361 000 habitants. Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale ainsi que d'un avis délibéré de la Mission régionale de l'Autorité Environnementale, qui figurent dans le dossier d'enquête.

### Dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 8 septembre 2025 à 9h00 au mercredi 8 octobre 2025 à 18h00, soit durant 31 jours consécutifs.

### Commission d'enquête

Par décision n° E25000031/78 le Tribunal Administratif de Versailles a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Stéphane DU CREST DE VILLENEUVE, en tant que Président, Monsieur Pierre-Yves NICOL et Monsieur Richard LE COMPAGNON, en tant que membres titulaires.

### Siège et lieux de l'enquête publique

Le siège de l'enquête publique se tiendra à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500 Place des Champs Elysées, 91000 EVRY-COURCOURONNES  
Les lieux de l'enquête publique sont fixés comme suit :

Lieux d'enquête	Jours	Heures
Communauté d'agglomération GPSSES - Siège administratif - 500 Place des Champs Elysées, 91000 EVRY-COURCOURONNES	Lundi au vendredi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h00
Communauté d'agglomération GPSSES - Siège délibératif - 9, allée de la Citoyenneté, 77127 LIEUSAIN	Lundi au vendredi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 18h00
Hôtel de Ville, service urbanisme Esplanade Charles de Gaulle, 77380 COMBS-LA-VILLE	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30
	Jeudi	13h30 – 18h30
	Samedi 26/09	8h30 – 12h00
Hôtel de Ville, service urbanisme 28 avenue de Chantemerle, 91100 CORBEIL-ESSONNES	Lundi, mercredi et vendredi	8h45 – 12h15 et 13h45 – 17h00
	Mardi	8h45 – 12h15 et 13h45 – 19h00
	Jeudi	13h45 – 17h00
	Samedi	9h00 – 12h00
Hôtel de Ville, service urbanisme Place du Général de Gaulle, 91130 RIS-ORANGIS	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30
	Jeudi	8h30 – 12h30
Hôtel de Ville, service urbanisme 8 rue Antonio Vivaldi, 91280 SAINT-PIERRE-DU-PERRY	Lundi au vendredi	8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00
	Samedi	8h30 – 12h00
Hôtel de Ville, service urbanisme 1 place François Mitterrand, 77176 SAVIGNY-LE-TEMPLE	Lundi, mardi, mercredi, vendredi	8h45 – 12h15 et 13h30 – 17h00
	Jeudi	10h30 – 12h15 et 13h30 – 17h00
	Samedi	8h45 – 12h15

### Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête publique sera disponible et consultable aux sièges administratif et délibératif de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart ainsi qu'à l'hôtel de ville des 23 communes de l'Agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera disponible, pour toute la durée de l'enquête publique, sur les sites suivants : <https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/> et <https://www.scot-ca-gps.fr>

### Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors des 18 permanences suivantes :

	Lundi 8 septembre	Jeudi 11 septembre	Mardi 16 septembre	Lundi 22 septembre	Samedi 27 septembre	vendredi 3 octobre	Mardi 7 octobre	Mercredi 8 octobre
CA Grand Paris Sud à Evry-Courcouronnes, accueil		15h/18h	9h/12h30			8h30/12h		14h/18h
CA Grand Paris Sud à Lieusaint, accueil	9h/12h30			8h30/12h30		14h/18h		14h/18h
Combs-la-Ville, service urbanisme					9h/12h00		8h30/12h	
Corbeil-Essonnes, service urbanisme					9h/12h		14h/19h	
Ris-Orangis, service urbanisme				13h30/17h30			8h30/12h	
Saint-Pierre-du-Perry, service urbanisme					8h30/12h		8h30/12h	
Savigny-le-Temple, service urbanisme			14h/17h					14h/17h

### Registres d'enquête

Un registre papier permettant au public de déposer ses observations et propositions sera tenu dans chaque lieu d'enquête. Des observations et propositions pourront également être déposées sur le registre électronique mis en place : <https://www.scot-ca-gps.fr> ou par mail à : [enquetepublique\\_scot@grandparissud.fr](mailto:enquetepublique_scot@grandparissud.fr)

### Observations du public

Le public pourra adresser, pendant toute la durée de l'enquête publique, ses observations et propositions écrites selon les modalités suivantes :

- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête publique à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500, place des Champs-Elysées, BP 62, 91054 EVRY-COURCOURONNES
- Par courrier remis à un membre de la Commission d'enquête lors des permanences organisées
- Par courriel à l'adresse suivante : [enquetepublique\\_scot@grandparissud.fr](mailto:enquetepublique_scot@grandparissud.fr)
- Être déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.scot-ca-gps.fr> ou par courriel à l'adresse [enquetepublique-scot-gps@registre-dematerialise.fr](mailto:enquetepublique-scot-gps@registre-dematerialise.fr)

Les consultations et propositions du public transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête publique : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500 Place des Champs Elysées, 91000 EVRY-COURCOURONNES.

### Rapport et conclusion de la commission d'enquête

La commission d'enquête établira son rapport dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Le Président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la Présidente du tribunal administratif de Versailles.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- A la Direction de la Prospective, Observation territoriale et SIG - Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart - siège délibératif - 9 de la Citoyenneté, 77127 LIEUSAIN
- En préfecture des départements concernés (77 et 91)
- Par voie dématérialisée, sur le site internet dédié à l'élaboration du SCoT : <https://www.grandparissud.fr/le-schema-de-coherence-territoriale-scot/>
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.scot-ca-gps.fr>

Par ailleurs, toute personne intéressée pourra en obtenir communication, à ses frais, en s'adressant par écrit à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 500, place des Champs-Elysées, BP 62, 91054 EVRY-COURCOURONNES ou par courriel à l'adresse suivante : [scot@grandparissud.fr](mailto:scot@grandparissud.fr)

### Informations complémentaires

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Maxelle THEVENIN (01.64.13.18.20) à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, 9 allée de la Citoyenneté, 77127 LIEUSAIN, ou par courrier électronique à l'adresse : [scot@grandparissud.fr](mailto:scot@grandparissud.fr). Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'agglomération, dans le cadre des dispositions de l'article L.123-11 du Code de l'environnement.